

Lettre du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos à la population du Québec

D'abord le choc, puis rester debout

En septembre dernier, le gouvernement du Québec nouvellement élu, décidait de ne pas honorer le prêt de 58 millions de dollars consenti à Mine Jeffrey d'Asbestos pour son projet de mine souterraine d'exploitation d'amiante chrysotile accordé par le gouvernement précédent. Cette décision a causé une importante déception dans la communauté d'Asbestos et de la MRC des Sources.

La décision du gouvernement du Québec signifie l'arrêt d'un projet de 450 emplois pour une population de 7 000 habitants. Malgré que les travaux de l'extraction dans les galeries soient déjà bien amorcés, malgré aussi le maintien de la demande, nous devons maintenant assister au démantèlement de Mine Jeffrey.

Cela est d'autant plus difficile à accepter que depuis les années '70, de nouveaux procédés ont permis l'exploitation sécuritaire de l'amiante chrysotile. Ces procédés consistent principalement à traiter le minerai dans des conduits à pression négative. De plus, il est important de distinguer les différentes fibres d'amiante. L'amiante serpentine chrysotile produit au Québec est très différent des cinq autres amiantes, appelés amphiboles, plus toxiques et produits à l'étranger. L'amiante amphibole est déjà inscrit dans le protocole de Rotterdam qui est la liste des produits dangereux. La différence de dangerosité entre l'amiante chrysotile et les amiantes amphiboles vient de leur biopersistance, c'est-à-dire du temps moyen pendant lequel la fibre résiste aux systèmes de défense des poumons.

Le chrysotile demeure de 10 à 15 jours dans les poumons, tandis que les amphiboles ont une biopersistance de 50 jours à 50 ans. C'est leur composition chimique qui explique cette différence. Le chrysotile est composé à 42 % de

magnésium qui se dissout facilement dans le milieu acide des poumons, à pH d'environ 4,5. Les fibres se rupturent en mini-fibrilles qui sont éliminées par le système de défense pulmonaire. Les études montrent hors de tout doute que le mésothéliome est en partie relié aux amphiboles en raison de leur longue biopersistance. Cela explique pourquoi l'espérance de vie des citoyens d'Asbestos équivaut à celle des citoyens du Québec.

C'est à partir de ces informations épidémiologiques et pulmonaires que le gouvernement a adopté en juin 2002 la Politique d'utilisation accrue et sécuritaire de l'amiante chrysotile au Québec et que le Conseil régional des élus de l'Estrie a recommandé la poursuite de l'exploitation sécuritaire de ce minerai en décembre 2010. Quiconque visite notre coin de pays peut le constater.

Mine Jeffrey impose à ses clients le respect des règles d'utilisation sécuritaire les plus strictes. L'application de ces règles est soumise à un contrôle rigoureux vérifié par des inspecteurs indépendants. Malheureusement, les entreprises des pays émergents qui ont besoin d'amiante devront dorénavant s'approvisionner auprès de fournisseurs moins exigeants ou fabriquant des produits de remplacement dont l'effet sur la santé n'a pas été démontré.

Nous recevons la décision du gouvernement du Québec

L'opinion populaire au Québec s'est formée sans véritablement connaître notre point de vue. Le gouvernement a pris une décision qui tient compte de cette opinion de la majorité de la population. Tout en respectant cette décision, nous considérons qu'en toute justice les travailleurs directement et

indirectement frappés par cette fermeture ainsi que les membres de leur famille ne doivent pas être les seuls à la supporter.

Nous ne sommes coupables de rien et nous ne méritons pas d'être pénalisés.

Nous voulons aller de l'avant

Nous entendons que l'actuel gouvernement du Québec, au nom de la majorité des citoyens, a reconnu sa responsabilité dans la fermeture de Mine Jeffrey. L'argent restant déjà accordé par le précédent gouvernement sera employé à diversifier une économie durement et injustement frappée.

Les mesures nécessaires sont mises en place afin d'accélérer la diversification économique déjà amorcée depuis plusieurs années. Le défi imposé à notre économie par la fermeture de la mine doit être vigoureusement soutenu par le gouvernement et ses organismes afin de compenser les pertes encourues.

Nous espérons que ces quelques mots auront pu apporter un peu de lumière sur une réalité mal comprise et injustement dépréciée. Nous pensons que la décision gouvernementale de soutenir la diversification de notre économie est une décision nécessaire et responsable dans les circonstances.

Le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos.



UNE QUESTION DE JUSTICE